



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION
2024-04-DEL-067

OBJET :

LANCEMENT D'UN
MARCHÉ POUR LA
RESTAURATION
COLLECTIVE -
FOURNITURE ET
LIVRAISON DE REPAS
EN LIAISON FROIDE

RAPPORTEUR :

Mme Françoise
POIRRIER

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:33

VOTANTS : 33

Le 03 avril 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 22 MARS 2024.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Fabienne TANTI, Madame Valérie LENORMAND.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ à Madame Catherine EVANO, Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Jonas MAURY à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Mélody SENAT à Madame Frédérique MAHER.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0



OBJET : LANCEMENT D'UN MARCHÉ POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE - FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis rendu par la Commission Services à la population dans sa séance du 20 mars 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de Triel-Sur-Seine de disposer de la fourniture et de la livraison de repas, selon le principe de liaison froide, pour les restaurants scolaires, les accueils de loisirs, le personnel et les structures de multi-accueil,

CONSIDÉRANT que le marché actuel prenant fin le 31 août 2024, il est nécessaire de lancer un nouveau marché,

CONSIDÉRANT que le marché sera conclu pour un an renouvelable 3 fois,

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas prévu de décomposition en lots car l'allotissement de ce marché ne permettrait pas à la Commune d'avoir un volume suffisamment conséquent et représentatif pour permettre une offre concurrentielle,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés avec 16 voix POUR, 9 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS (**Pour** : Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Gil GOMES, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Jonas MAURY, Madame Fabienne TANTI, Madame Mélody SENAT ; **Contre** : Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Fernando MENDES, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE-LESSERTEUR, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE ; **Abstentions** : Madame Valérie LENORMAND, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Paméla BUQUET MAIRE, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI),

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager la procédure de passation d'un marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la commune de Triel-sur-Seine, en application des dispositions du Code de la commande publique.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire dans le cas où la procédure serait infructueuse, à relancer celle-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique en pareil cas.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à attribuer, signer et notifier le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la commune de Triel-Sur-Seine ainsi que les éventuels avenants et documents d'exécution du marché.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution et le règlement du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la commune de Triel-Sur-Seine.

ARTICLE 5 : DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

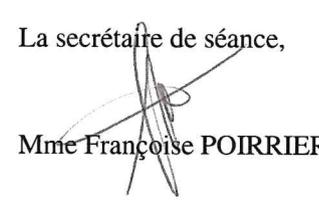
Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Mme Françoise POIRRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Trier 0244806248 20240403-20240403-056 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juraadm.fr

Accusé de réception en préfecture
07/04/2024 10:06:24
Date de transmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024